

● (1450)

Il s'agit là d'un exposé des faits, monsieur l'Orateur; or le ministre et son ministère sont les seuls à être au courant de ce qui se passe.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sans vouloir offenser le député, j'aimerais faire remarquer que je lui ai envoyé une copie de la déclaration. S'il veut se donner la peine de lire mes commentaires, il se rendra compte que lorsque j'ai pris la parole, j'ai apporté certaines corrections et quelques changements comme je crois en avoir le droit.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous changez d'idée toutes les dix minutes.

Une voix: On ne peut même pas se fier à la déclaration.

Des voix: Honte!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre sera sûrement d'accord avec la présidence pour dire qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement mais plutôt d'une question pouvant donner lieu à un débat. Si le député de Hamilton-Ouest voulait bien poursuivre. J'aimerais également rappeler au député de Hamilton-Ouest l'article n° 15 du Règlement qui lui permet de faire des commentaires sans provoquer de discussions.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, loin de moi l'idée de susciter une discussion quoique mes remarques en réponse à ce que le ministre avait à dire aient pu le piquer au vif. Ce qui m'amène à dire que le gouvernement ne sait pas encore comment régler cette situation grave, c'est le dernier paragraphe de la déclaration qui se lit comme suit:

Des organismes responsables, ainsi que des journaux sérieux au Canada ont avancé qu'il faudrait peut-être plus de temps pour permettre l'établissement d'un nouveau climat de confiance, aussi nous examinons la situation de près, au moment où la période d'inscription tire à sa fin. Je serai également attentif à toutes les remarques des députés. Comme vous le savez, toute prolongation du programme de rectification de statut nécessiterait l'adoption d'une nouvelle loi par le Parlement.

Ce que le ministre tente de faire, c'est de s'inspirer des opinions exprimées dans des éditoriaux et de la réaction des Canadiens. Cette déclaration me surprend beaucoup, car il y a un certain nombre de questions qui auraient dû être réglées pour apaiser les terribles appréhensions que nombre de ces immigrants illégaux éprouvent. Le ministre a-t-il dit quoi que ce soit à propos de la présumée chasse aux sorcières? C'est une préoccupation sérieuse pour nombre de ces gens, mais le ministre n'en a pas tenu compte. A-t-il formulé certaines assurances au sujet de son attitude quant à la signification de turpitude morale? Que signifie la clause interdite? Comment pouvons-nous établir la preuve de résidence? Que pense le ministre de ces gens qui ont travaillé mais qui n'ont pas rempli les déclarations d'impôt sur le revenu? Ces questions sont très importantes et il aurait fallu y répondre. Il aurait fallu expliquer la pensée du gouvernement et du ministre à leur sujet mais rien n'a été dit parce que le ministre ne savait

Immigration

que faire et demandait conseil aux parlementaires et aux Canadiens.

Le programme est magnifique, monsieur l'Orateur; il n'y a aucun doute. Il est unique. Aucun autre pays n'a essayé de faire ce que nous avons fait et, de ce côté-ci de la Chambre, nous souhaitons au ministre tout le succès possible. Dans ce cas-ci, je dois peut-être faire montre de parti pris. On voit d'après la déclaration que le ministre a pris sa décision et qu'il y aura prolongation, aussi pourquoi ne déclare-t-il pas à la Chambre qu'il lui faut deux semaines supplémentaires? Si l'on nous expose la situation, nous pourrions étudier la question en toute objectivité, n'est-ce pas nous, de ce côté-ci de la Chambre, qui avons proposé ce programme en tout premier lieu? Nous nous rappelons lorsque le ministre a mis fin aux demandes et nous avons protesté sur cette façon de procéder et avons demandé d'agir de façon humaine. En premier lieu, le ministre n'était pas d'accord mais ensuite il a tourné casaque et a proposé cette loi que nous approuvons.

Je répète que c'est un bon programme, mais nous espérons que le ministre tiendra compte des facteurs économiques. J'ignore combien de personnes sont en cause, mais si le délai est prolongé, nous pourrions toucher encore 5,000 ou 10,000 personnes. Cela se solderait par une épargne si l'on tient compte du nombre des déportations qui seront inévitables.

Nous n'allons pas dicter au ministre sa ligne d'action. Il connaît notre pensée puisque c'est nous qui avons conçu ce programme en premier lieu.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Une voix: Démissionnez.

M. Andras: Qu'a-t-il dit?

M. Alexander: En toute franchise, monsieur l'Orateur, je dois reconnaître que la publicité a été bonne; cela ne fait pas de doute. Cependant, à l'instar d'un grand nombre, je persiste à croire que certains n'ont pas été atteints ou ne sont peut-être pas encore capables de croire en la sincérité du gouvernement. Si tel est le cas, que le ministre nous le dise; nous voulons l'entendre de sa bouche. S'il y a des craintes, peut-être y a-t-il lieu alors d'étendre le programme. Si le ministre veut bien jouer cartes sur table et nous dire s'il souhaite prolonger le délai, nous serions disposés à envisager cette question sans parti pris dans l'intérêt du Canada et des Canadiens.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) reproche au gouvernement l'insuffisance de ce programme...

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: ... puis soutient qu'il incombe à son parti de dire s'il devrait être prolongé. Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le succès du programme, près de 50,000 personnes se sont déclarées. Cela révèle tout d'abord qu'un très grand désordre règne au Canada. Les gens qui étaient ici...

Une voix: A qui la faute?